

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2021

32 = Nombre de conseillers en exercice
20 = Nombre de conseillers présents
11 = Conseillers représentés
31 = Total des votes
Convocation du 8 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze du mois de septembre, à dix-huit heures., le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphan BRUSCO, 1^{er} Vice-Président pour le Président empêché, Monsieur Patrick RISSER.

Etaient présents :

BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick (jusqu'au point 7), STRACH Joana

Etaient représentés :

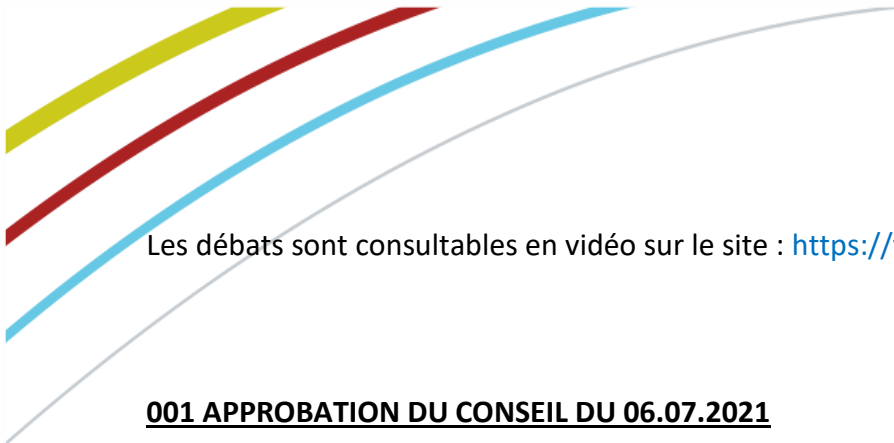
RISSER Patrick par BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel par CENDECKI Christian, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, CANZERINI SALVADOR Hélène par PETRAUSKAS, BELLUCCI Francine par POKRANDT Frédéric, COUGUILLE Marie-Ange par REHIBI Sébastien, GUILLOTIN Bruno par BODET Judicaële, LEBRUN Marie par DESTREMONT Gilles, MATTUCCI Gérald par MENICHETTI Fabienne, NARCISI Myriam par SPIZAK Pierrick (jusqu'au point 7), GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, SPIZAK Pierrick par REHIBI Sébastien (à partir du point 7)

Etaient excusés :

RISSER Patrick, CIMARELLI Daniel, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGUILLE Marie-Ange, GUILLOTIN Bruno, JACQUIN Eric, LEBRUN Marie, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, GUSTIN-MAYERUS Valérie, SPIZAK Pierrick (à partir du point 7)

Secrétaire de séance :

Monsieur REHIBI Sébastien



Les débats sont consultables en vidéo sur le site : <https://vimeo.com/user99823407>

001 APPROBATION DU CONSEIL DU 06.07.2021

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil, le compte rendu de la réunion du 6 juillet 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 6 juillet 2021.
-

002 APPROBATION DU CONSEIL DU 20.07.2021

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil, le compte rendu de la réunion du 20 juillet 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 20 juillet 2021.
-

003 FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2021

VU l'article L2336-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la fiche de notification du FPIC 2021 transmis par les services de l'Etat reçu le 20 juillet 2021

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 31 août 2021 relatif à une répartition dérogatoire dite libre du Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales au titre de l'année 2021 ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(Absentions 2 : BODET Judicaële (2))**

- DECIDE de répartir de FPIC 2021 selon le tableau ci-après :

Bénéficiaires	Montant FPIC 2021
AUDUN LE TICHE	78 257,00 €
AUMETZ	28 638,00 €
BOULANGE	38 226,00 €
OTTANGE	36 657,00 €
REDANGE	15 667,00 €
RUSSANGE	17 049,00 €
THIL	23 516,00 €
VILLERUPT	114 336,00 €
CCPHVA	520 215,00 €
	872 561,00 €

- AUTORISE le président à signer tout document relatif au fonds national de ressources communales et intercommunales

**004 ADOPTION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 ET CANDIDATURE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE A L'EXPERIMENTATION DU
COMPTE FINANCIER UNIQUE**

VU l'avis favorable joint du comptable public en date du 17 mai 2021 relatif à la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité d'adopter le référentiel comptable M57 et d'adhérer à l'expérimentation du compte financier unique ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- ADOpte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er}



janvier 2022 ;

- CANDIDATE à l'expérimentation du compte financier unique pour les exercices 2022 et 2023 ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette mise en œuvre.

005 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

VU la consultation réalisée auprès des banques ;

CONSIDERANT les retours des propositions bancaires et l'analyse des offres correspondantes ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE de souscrire une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

Organisme prêteur	Crédit Agricole de Lorraine
Montant	3 000 000 €
Index	Euribor 3 mois journalier
Marge	0.32%
Commission de non-utilisation	Néant
Calcul des intérêts	Nombre de jour exacts / 365
Commission d'engagement	3 000 €
Préavis de tirage	J+2 avant 9 h
Montant minimum de tirage ou de remboursement	Aucun
Paiement des intérêts	Trimestriel

- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette ligne de trésorerie.

006 MODIFICATION D'AGREMENT MULTI-ACCUEIL D'AUMETZ

VU l'intérêt de diminuer la capacité d'accueil de l'EAJE d'Aumetz, dans le cadre de l'harmonisation des structures du territoire ;



VU l'avis favorable du bureau informel du 07/07/21 ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- SE DECLARE favorable à la diminution de la capacité de l'accueil de l'établissement d'Aumetz engassant de 32 à 30 enfants
- AUTORISE le Président à solliciter les partenaires dans cet optique
- DONNE plein pouvoir au Président pour signer tout document relatif à ce changement et assurer l'application effective de cette délibération

Départ de Monsieur SPIZAK Pierrick.
SPIZAK Pierrick représenté par REHIBI Sébastien.
Annulation de la procuration NARCISI Myriam par SPIZAK Pierrick

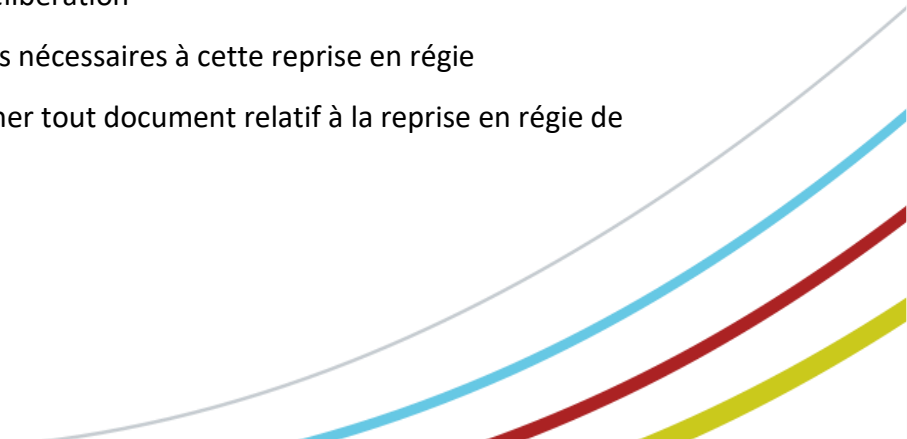
007 REPRISE EN REGIE DU MULTI-ACCUEIL D'AUDUN-LE-TICHE

CONSIDERANT l'intérêt d'uniformiser les modes de gestion et de l'accueil des EAJE du territoire

CONSIDERANT l'intérêt d'offrir une équité de service aux familles

CONSIDERANT l'intérêt de préserver le service public

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- SE PRONONCE en faveur d'une reprise en régie de l'EAJE d'Audun-le-Tiche
 - SE PRONONCE en faveur de l'intégration du personnel de l'EAJE d'Audun-le-Tiche à compter du 01/01/23
 - AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération
 - INSCRIT au budget les crédits nécessaires à cette reprise en régie
 - AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la reprise en régie de l'établissement
- 



008 CONVENTION D'UTILISATION AVEC LA MAISON DU LUXEMBOURG

CONSIDERANT l'intérêt que représente le service rendu par la Maison du Luxembourg ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(Abstention 1 : BOUMEDINE Sarah)**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mutualisation proposée par la Maison du Luxembourg ;
- **PREVOIT** les crédits au budget primitif 2021 et suivants ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président sur cette affaire.

009 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPHVA AU SEIN DU SMITRAL ET SMITU

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriale, notamment les articles L.5711-1 et L.5211-7 ;

VU la loi LOM n° 2019-1428 du 2 décembre 2019 ;

VU la représentation des communes concernées au sein du SMITRAL et du SMITU, à savoir 2 membres pour la Commune de Thil et 5 membres pour la commune de Villerupt pour le SMITRAL et à 2 membres pour la Commune d'Ottange et 2 membres pour la Commune de Boulange;


CONSIDERANT que la Communauté de communes est autorité d'organisation des transports depuis le 1er juillet 2021 conformément à la délibération qu'elle a adoptée le 30 mars 2021.

CONSIDERANT l'application du principe de subsidiarité en termes de représentation au sein du SMITRAL et du SMITU,

Il convient donc de désigner les représentants de la CCPHVA au sein de cette instance. Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la CCPHVA sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Le président propose un vote à main levée ainsi que la représentation suivante :

Pour le SMITRAL :

- 
- ✓ M. Stéphan Brusco 1^{er} Vice-Président en charge de la mobilité et Maire deThil
 - ✓ M. Sébastien Réhibi 2^{ème} Vice-Président en charge de la mobilité douce
 - ✓ M. Gilles Destremont Conseiller Communautaire délégué à la mobilité etMaire d’Aumetz
 - ✓ Mme Viviane Fattorelli Conseillère Communautaire et Maire d’Audun-le-Tiche
 - ✓ M. Emmanuel Mittaut, Adjoint au Maire de Villerupt
 - ✓ M. Guillaume Petitclair Conseiller Communautaire délégué à la communication
 - ✓ M. Daniel Cimarelli 7^{ème} Vice-Président en charge des affaires transfrontalières

Pour le SMITU :

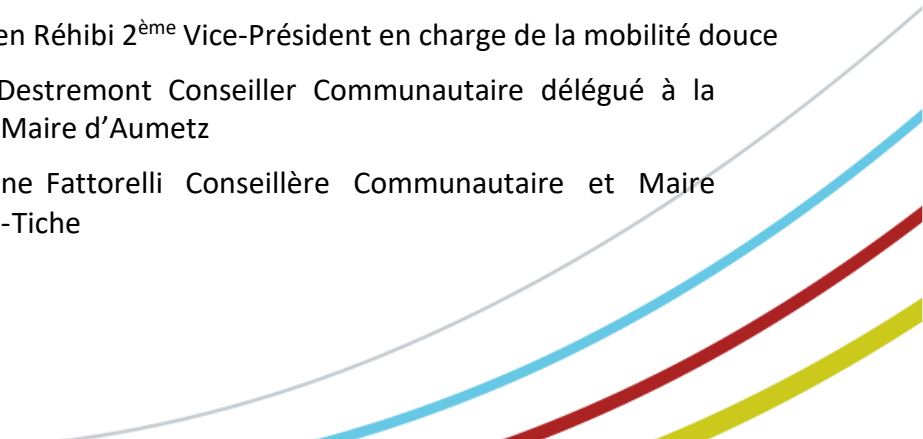
- ✓ M. Lionel Philippe conseiller municipal d’Ottange
- ✓ M. Guermann Bernard conseiller municipal de Boulange
- ✓ Mme Viviane Fattorelli Conseillère Communautaire et Maire d’Audun-le-Tiche
- ✓ M. Stéphan Brusco 1^{er} Vice-Président en charge de la mobilité et Maire deThil

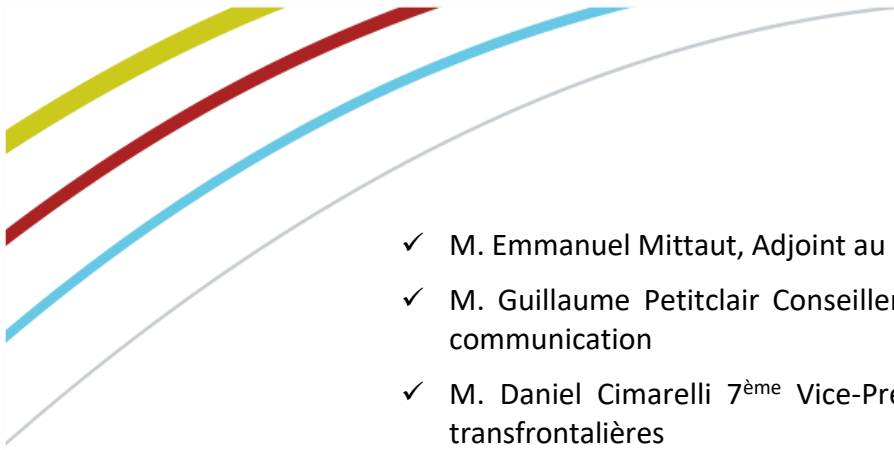
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L’UNANIMITE DES VOTANTS
(Abstention 2 : BODET Judicaële (2))**

Sur proposition du Président,

- DESIGNE

Pour représenter la CCPHVA au sein du SMITRAL :

- ✓ M. Stéphan Brusco 1^{er} Vice-Président en charge de la mobilité et Maire deThil
 - ✓ M. Sébastien Réhibi 2^{ème} Vice-Président en charge de la mobilité douce
 - ✓ M. Gilles Destremont Conseiller Communautaire délégué à la mobilité etMaire d’Aumetz
 - ✓ Mme Viviane Fattorelli Conseillère Communautaire et Maire d’Audun-le-Tiche
- 

- 
- ✓ M. Emmanuel Mittaut, Adjoint au Maire de Villerupt
 - ✓ M. Guillaume Petitclair Conseiller Communautaire délégué à la communication
 - ✓ M. Daniel Cimarelli 7^{ème} Vice-Président en charge des affaires transfrontalières

Pour représenter la CCPHVA au sein du SMITU :

- ✓ M. Lionel Philippe conseiller municipal d'Ottange
- ✓ M. Guermann Bernard conseiller municipal de Boulange
- ✓ Mme Viviane Fattorelli Conseillère Communautaire et Maire d'Audun-le-Tiche
- ✓ M. Stéphan Brusco 1^{er} Vice-Président en charge de la mobilité et Maire deThil

010 APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT LABO URBAIN

Sur proposition du Président,

CONSIDERANT l'intérêt que présente le LABO URBAIN pour le territoire ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- MARQUE fortement son intérêt et son soutien à de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette BelVal (EPA), dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt LABO URBAIN

011 COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISE PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la délibération N° 006 du 12 juillet 2020 relative à la délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Président

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par lequel le Président rend compte, à chaque réunion de l'organe délibérant, des décisions dans le cadre de sa délégation.

Dans ce cadre, Monsieur le Président informe qu'il a pris les décisions suivantes :

Date de la décision	Compétence	Objet
05.03.2021	URBANISME	Signature de la convention bail à long terme CHOTTIN- BOURGUIGNON / CCPHVA – location d'une parcelle dans le cadre de l'extension de la déchèterie communautaire
07.06.2021	FINANCES	Arrêté constitutif modificatif de la régie d'avances du pôle « administratif et développement de projets »
10.06.2021	FINANCES	Arrêté constitutif modificatif de régie de recette OM
22.07.2021	MOBILITE	Adhésion de la CCPHVA au SMiTU par substitution aux communes d'Ottange et Boulange
22.07.2021	MOBILITE	Adhésion de la CCPHVA au SMiTRAL par substitution aux communes de Thil et Villerupt
23.08.2021	FINANCES	Décision portant remboursement de frais à Monsieur MENGEL Sylvain dans le cadre du projet culturel

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- PREND acte

Clôture du Conseil Communautaire du 15 septembre 2021.

Le secrétaire

M. REHIBI Sébastien

